

# BOURLAMAQUE

Cette petite ville du nord-ouest québécois, à 350 milles de Montréal, a été incorporée comme telle en l'année 1934, à la suite de l'essor rapide de l'exploitation des mines d'or dans toute la région. Bourlamaque présente donc l'aspect bien typique des villes de l'Abitibi industriel : absence complète de toute recherche esthétique dans l'architecture ; la population est composée en majeure partie de mineurs, de bûcherons, d'ouvriers. C'est une ville commerciale où se déploie une activité relativement supérieure au chiffre de sa population de 1,410 âmes, comptant 340 familles.

La superficie de Bourlamaque est de 2,467.9 acres et les 21 rues dont le pavage est entièrement à faire, s'étendent sur une longueur totale de 8.77 milles. On trouve quelques trottoirs en bois mais la plupart sont pavés. La ville possède les éléments du confort moderne. Le pouvoir d'eau d'une capacité de 720,000 gallons et l'électricité sont fournis par la Lamaque Mining Company Limited. Le service téléphonique compte 50 abonnés pour maisons privées au taux mensuel de \$3.25 plus 2% et 39 abonnés pour maisons d'affaires au taux de \$4.09 plus 2%. Le service télégraphique est donné par la compagnie de chemin de fer Canadien National. Pour distraire la population, il y a un vaste théâtre de 662 sièges. Pour les voyageurs, il y a un hôtel très moderne comprenant 40 chambres. La ville possède de plus trois édifices à bureaux, une succursale de banque, un bureau de poste et un hôpital pouvant recevoir une dizaine de patients.

Bourlamaque est distante de 45 milles d'Amos, chef-lieu du comté d'Abitibi, dont la population est au total de 68,000 habitants, et à 70 milles de Noranda, centre des Noranda Mines Limited. La ville est située sur le parcours du Canadien National venant de Rouyn-Noranda en direction d'Ottawa et Montréal. L'été, une ligne d'autobus dessert Bourlamaque à Val d'Or, Sullivan, Siscoe, Amos, Marlatic, Rouyn, Ottawa et Montréal.

La ville fait partie du diocèse d'Amos et forme avec la ville voisine de Val-d'Or une paroisse catholique. Elle ne compte ni église, ni institutions religieuses, ni école catholique. Deux temples protestants sont ouverts à la population de langue anglaise pratiquant cette religion.

L'administration municipale est dirigée par un conseil composé du maire et de quatre échevins, élus pour deux ans selon le mode électoral des cités et villes du Québec. Le maire actuel est M. R. S. M. Fisher, M.D. et les échevins sont MM. John C. Perry, Joséphat Deslauriers, Fred. W. Scriver et Robert Higgs. Le secrétaire-trésorier assiste le conseil.

Lors de l'incorporation de Bourlamaque en ville, M. John C. Perry fut élu maire, poste qu'il occupa jusqu'en 1944, période à laquelle M. R. S. M. Fisher fut choisi à son tour pour présider à l'administration municipale. Ni le maire ni les échevins, ne reçoivent de salaire durant la période de leur mandat. La ville est divisée en quatre quartiers électoraux, et fait partie du comté d'Abitibi-Est pour fins d'élections provinciales, et du comté de Pontiac au fédéral. Les prochaines élections municipales auront lieu en 1946.

Les propriétaires fonciers sont au nombre de 165 et la valeur immobilière totale, résidentielle et commerciale de la ville s'élève à \$1,596,180. L'exemption pour les écoles est de \$37,440. La taxe foncière est de \$0.65 par \$100. ; la taxe d'école \$1.35 ; la taxe d'eau de \$1.00 à \$1.50 par mois. Ce sont les seules taxes imposées aux contribuables de Bourlamaque ; il n'y a aucune dette municipale.

Le département des incendies comprend 11 pompiers ; celui de la police 1 constable régulier. La ville possède un gérant des travaux et deux employés dans les autres services. Elle a un service d'hygiène qui maintient l'observation des lois sanitaires et préventives. Deux médecins se partagent la clientèle de la ville et des localités environnantes.